



22^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention
sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
et à ses Protocoles

Antalya, Turquie, 7 - 10 décembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Réunion

2. Questions organisationnelles

- 2.1 Règles de procédure
- 2.2 Élection du Bureau
- 2.3 Adoption de l'Ordre du jour
- 2.4 Organisation du travail
- 2.5 Vérification des accréditations

3. Décisions thématiques

- 3.1 Projet Décision IG.25/1 : Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM
- 3.2 Projet Décision IG.25/2 : Comité de respect des obligations
- 3.3 Projet Décision IG.25/3 : Gouvernance
- 3.4 Projet Décision IG.25/4 : Etudes d'évaluation
- 3.5 Projet Décision IG.25/5 : Amendements aux annexes I, II et IV au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole sources terrestres)
- 3.6 Projet Décision IG.25/6 : Amendements à l'annexe au protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (Protocole immersions)
- 3.7 Projet Décision IG.25/7 : Modification des annexes du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol
- 3.8 Projet Décision IG.25/8 : Plans régionaux dans le cadre de l'article 15 du Protocole sources terrestres sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et la gestion des boues d'épuration
- 3.9 Projet Décision IG.25/9 : Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres
- 3.10 Projet Décision IG.25/10 : Politique des données du PAM
- 3.11 Projet Décision IG.25/11 : Programme d'Action Stratégique post-2020 pour la Conservation de la Biodiversité et la Gestion Durable des Ressources Naturelles en Région Méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO)
- 3.12 Projet Décision IG.25/12 : Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne
- 3.13 Projet Décision IG.25/13 : Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée

- 3.14 Projet Décision IG.25/14 : Désignation de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SOx Med) en vertu de l'Annexe VI de MARPOL
- 3.15 Projet Décision IG.25/15 : Lignes directrices pour la conduite de l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol
- 3.16 Projet Décision IG.25/16 : Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)
- 3.17 Projet Décision IG.25/17 : Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027)
- 3.18 Projet Décision IG.25/18 : Ensemble de mesures régionales visant à appuyer le développement d'entreprises vertes et circulaires et à renforcer la demande de produits plus durables

4. Programme de travail et budget 2022-2023

5. Session ministérielle

- 5.1 Ouverture de la session
- 5.2 Rapport sur les activités menées dans le cadre du PNUE/PAM depuis la 21^{ème} réunion des Parties contractantes (COP 21)
- 5.3 Session ministérielle : Vers une Méditerranée bleue : laisser un héritage sans pollution, protégeant la biodiversité et soutenant la stabilité climatique
- 5.4 Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement 2020-2021
- 5.5 Déclaration ministérielle de Antalya

6. Dates et lieux de la 23^{ème} réunion des Parties contractantes (COP 23)

7. Questions diverses

8. Adoption du rapport

9. Clôture de la réunion